

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009

Document n° : 20390MS

Date de révision : 26 août 2011

Révision n° : 5

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :	Chloroforme
Nom chimique/classification :	Chloroforme
Identification du produit (numéro de référence) :	20390
Numéro ONU :	UN1888
Classification des marchandises dangereuses de l'ONU :	Classe 6.1, PG III
Utilisation recommandée :	Ciments de nettoyage pour outils et matériel
Restrictions d'emploi :	Réservé à un usage professionnel.
Nom du fabricant/fournisseur :	Sultan Healthcare
Adresse du fabricant/fournisseur :	411 Hackensack Avenue, 9 th Floor Hackensack, NJ
N° de téléphone du fabricant/fournisseur :	1 201 871-1232 ou 1 800 637-8582 (Informations sur le produit)
N° de téléphone à appeler en cas d'urgence :	1 800 535-5053 (INFOTRAC) 1 352 323-3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)
Adresse électronique :	customer.service@sultanhc.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification des risques/dangers (Règlement (CE) n o 1272/2008 : [CLP]) :

Risques pour la santé	Risques pour l'environnement	Risques physiques
Cancérogénicité de catégorie 2 Toxicité aiguë, catégorie 4 (voie orale) Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité pour des organes cibles spécifiques - Exposition répétée, Catégorie 2	Néant	Néant

Classification UE (67/548/CEE comme modifié): Nocif (Xn) Irritant (Xi) Substance cancérigène de catégorie 3

Phrases de risque (R) et de sécurité (S) de l'UE : R22, R38, R40, R48/20/22, S2, S36/37

Consulter la Section 16 pour le texte complet des classifications UE et des phrases de risque.

Éléments d'étiquetage:

Mention d'avertissement : Attention!

Mentions de danger	Conseils de prudence
H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Peut provoquer des lésions du foie et des reins en cas d'expositions prolongées ou répétées.	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P264 Se laver soigneusement après manipulation.. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P301+ P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.. P330 Rincer la bouche.. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef.. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.



Contient : Chloroforme

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. / N° EC	Désignation IUPAC	% poids
Chloroforme	67-66-3 / 200-663-8	Trichlorométhane	100%





Consulter la Section 16 pour le texte complet du SGH pour les phrases de danger et les classifications UE pour les phrases de risque.

4. PREMIERS SECOURS

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
Contact avec les yeux	Rincez immédiatement les yeux de la victime à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en maintenant ses paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau	Laver abondamment la partie exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation	Faire sortir la victime à l'air frais. Si l'irritation ou d'autres symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente et alerte, lui demander de se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter immédiatement un médecin.
Principaux symptômes dus à l'exposition	Étourdissements, vertiges, maux de tête, fatigue, nausées, vomissements ; une exposition prolongée peut provoquer une perte de connaissance, voire la mort. L'ingestion de ce produit peut causer de graves brûlures de la bouche et de la gorge, des douleurs thoraciques et abdominales et des vomissements.
Autres	La consommation d'alcool ou de phénobarbital peut augmenter les effets toxiques.
Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) : Le traitement d'une surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique.	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE




Moyens d'extinction appropriés :	Utiliser un moyen d'extinction approprié pour circonscrire l'incendie.		
Mesures de lutte contre l'incendie :	Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau. Approcher l'incendie dans la direction du vent afin d'éviter d'inhaler les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.		
Dangers particuliers liés au produit chimique :	Ininflammable. Toutefois, les produits de décomposition thermique sont toxiques et corrosifs et renferment du chlorure d'hydrogène, du phosgène et du chlore.		
Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :	Le personnel chargé de lutter contre les incendies doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive ainsi qu'une tenue de protection complète.		
Équipements de protection recommandés pour le personnel chargé de lutter contre l'incendie :			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, EPI et mesures d'urgence : Évacuer les personnes non protégées et ventiler la zone. En cas de dispersion à l'intérieur, couper les systèmes de climatisation et/ou de chauffage afin d'empêcher les vapeurs de contaminer tout le bâtiment. Porter des vêtements de protection appropriés (voir la Section 8).

Précautions environnementales : En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts et les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et fédérales compétentes.

Méthodes et matériel de ramassage du produit et de nettoyage de la zone souillée : Nettoyer le produit en l'épongeant à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Le placer dans des récipients fermés en vue de son élimination.

Équipements de protection individuelle recommandés pour le ramassage du produit et le nettoyage de la zone souillée :			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les vêtements ou chaussures contaminés doivent être retirés immédiatement et soigneusement lavés avant réutilisation. Porter les vêtements et équipements de protection décrits dans la Section 8. Utiliser uniquement dans un lieu doté d'un système de ventilation adéquat. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation. Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Conditions à respecter pour un stockage sans danger : Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec. Empêcher l'eau et l'air humide de pénétrer dans les récipients. Protéger le produit contre les chocs.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE




Valeurs limites d'exposition professionnelle :		
Chloroforme	États-Unis	10 ppm TWA ACGIH TLV ; 50 ppm Plafond OSHA PEL
	Allemagne	0,5 ppm TWA peau DFG MAK
	Grande Bretagne	2 ppm TWA peau UK OEL
	France	2 ppm INRS VME, 50 ppm VLCT peau
	Espagne	2 ppm TWA VLA-ED peau
	Italie	2 ppm TWA peau
	Union européenne	2 ppm TWA peau EU IOEL
Valeurs limites biologiques : Aucune fixée		
Contrôles techniques appropriés : Utiliser un système de ventilation local ou général adéquat afin de maintenir les niveaux d'exposition en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas utiliser dans des endroits fermés ou confinés.		
Équipements de protection individuelle (EPI)		
Protection des yeux/du visage : Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé.		
Protection de la peau : Porter des gants imperméables. Porter des vêtements de protection imperméables, si nécessaire, afin d'éviter tout contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels. Gants recommandés : gants en viton ou en alcool polyvinylique. Consulter le fournisseur de gants pour les épaisseurs et		

temps d'imprégnation.

Protection des voies respiratoires : Le port d'un appareil respiratoire homologué est obligatoire pour travailler dans des endroits où les concentrations en vapeurs sont supérieures aux valeurs limites d'exposition. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle en usage.

Risques liés à la chaleur : Sans objet

Équipements de protection individuelle recommandés

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

Contrôles de l'exposition environnementale : Aucune mesure requise dans des conditions normales d'utilisation.

Considérations d'ordre général en matière d'hygiène et méthodes de travail : Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation. Les vêtements ou chaussures contaminés doivent être retirés immédiatement et soigneusement lavés avant réutilisation.

Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés : Aucune mesure applicable pour ce produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide incolore limpide	Limites d'explosivité :	Sans objet
Odeur :	Légèrement sucrée	Pression de vapeur :	(mm Hg à 20 °C) 167
Seuil de détection olfactive :	205-307 ppm	Densité de vapeur :	(Air = 1) 4,12
pH :	Sans objet	Densité relative :	(H ₂ O = 1) : 1,48 à 25 °C
Point de fusion/congélation :	-63,41 °C	Solubilité :	1,8 g/100 g d'eau à 25 °C
Point et intervalle d'ébullition initiaux :	59,4 °C	Coefficient de partage : n-octanol/eau :	1.97
Point d'éclair :	Ininflammable	Température d'auto-inflammation :	Sans objet
Vitesse d'évaporation :	(Éther = 1) : 0,56	Température de décomposition :	Non mesurée
Inflammabilité :	Ininflammable	Viscosité :	Non mesurée
Propriétés explosives :	Néant	Propriétés oxydantes :	Néant

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune polymérisation.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Réagit avec les agents oxydants puissants pour former du phosgène et du chlore gazeux. Réagit de manière explosive en contact avec des poudres métalliques.

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec une flamme nue, un arc électrique ou toute autre surface chaude susceptible de provoquer une décomposition thermique.

Substances incompatibles : Bases alcalines puissantes, agents oxydants, métaux alcalins, poudre métallique, acétone, aluminium et magnésium.

Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'il est chauffé, ce produit se décompose en libérant du chlorure d'hydrogène, du phosgène et du chlore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé :

En cas de contact avec les yeux : Sous sa forme liquide, ce produit peut provoquer une érosion cornéenne. La régénération des cellules cornéennes est rapide, le retour à la normale s'effectuant en moins de 3 jours. Les vapeurs peuvent provoquer une douleur et une irritation.

En cas de contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation, un dégraissage de la peau et un eczéma. L'absorption cutanée du produit sous sa forme liquide est possible et peut provoquer un empoisonnement systémique en cas de contact prolongé.

En cas d'ingestion : L'ingestion de ce produit peut causer de graves brûlures de la bouche et de la gorge, des douleurs thoraciques et abdominales et des vomissements. Selon la quantité de produit avalée, une perte de conscience, des lésions hépatiques, voire la mort peuvent se produire. En cas de vomissements, le chloroforme peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie d'origine chimique et des effets systémiques.

En cas d'inhalation : L'inhalation du produit peut provoquer une dépression du système nerveux central accompagnée d'étourdissements, de vertiges, de maux de tête, de fatigue et de nausées. Une exposition prolongée peut entraîner une perte de conscience, voire la mort.

Effets chroniques sur la santé : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation, un dégraissage de la peau et un eczéma. Une surexposition chronique au chloroforme a entraîné une toxicité hépatique et rénale chez les animaux de laboratoire.

Cancérogénicité : Classé par l'IARC parmi les substances cancérigènes pour l'animal de catégorie 2B. Classé par le NTP parmi les substances pouvant être raisonnablement considérées comme cancérigènes. Le chloroforme a causé des tumeurs hépatiques chez des souris mâles et femelles et des tumeurs hépatiques et rénales chez des rats.

Mutagénicité : Résultats largement négatifs en ce qui concerne la Salmonella typhimurium et l'Escherichia coli (avec et sans activation), dans des essais de mutation génétique réalisés sur des cellules CHO et des lymphocytes humains, dans des essais réalisés sur le micronucleus de souris et dans des essais de synthèse de l'ADN non programmés in vitro et in vivo. Étant donné le grand nombre d'essais sensibles utilisés pour rechercher la génotoxicité du chloroforme, le comité a jugé le très faible nombre de réponses positives comme étant significatif. Les résultats positifs étaient répartis aléatoirement parmi les différents essais. Compte tenu des éléments disponibles, l'OMS a conclu que ni le chloroforme, ni ses métabolites ne semblent interagir directement avec l'ADN et qu'ils ne semblent pas avoir d'activité génotoxique.

Affections médicales aggravées par l'exposition au produit : L'alcool peut amplifier les effets toxiques. Antécédents d'alcoolisme, de troubles rénaux, de troubles hépatiques ou de troubles du système nerveux.

Données concernant la toxicité aiguë : Orale, rat DL50 908-2 180 mg/kg ; Inhalation, rat CL50 47,702 mg/l/4 h.

Données concernant la toxicité pour la reproduction : Toxique pour l'embryon et le fœtus et provoque un retard du développement fœtal chez les animaux de laboratoire. Des études réalisées sur les souris et les rats ont révélé un effet tératogène (anomalies congénitales) marginal. Des études sur les lapins n'ont révélé aucun effet tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Exposition unique : Une exposition aiguë au chloroforme peut entraîner la mort par arrêt respiratoire. La réponse toxique primaire à de faibles niveaux d'exposition est une hépatotoxicité entraînant une stéatose hépatique et une nécrose centrolobulaire.

Expositions répétées : Une surexposition chronique au chloroforme a entraîné une toxicité hépatique et rénale chez les animaux de laboratoire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:

CL50 ; Espèce : Daphnia magna (daphnie): 29 000 µg/l pendant 48 h

CL50 ; Espèce : Lepomis macrochirus : 13,300µg/l pendant 96 h

Persistance et dégradabilité : Le chloroforme présent dans l'eau et dans le sol s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison de sa forte pression de vapeur. Une biodégradation peut se produire en présence de populations microbiennes. Dans l'atmosphère, le chloroforme se dégrade par réaction avec les radicaux hydroxyles avec une demi-vie de 80 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Cette substance ne présente pas de potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol : Faiblement absorbé par le sol. Peut se diffuser dans la nappe phréatique.

Autres effets indésirables : Aucun connu.

Résultats de l'analyse PBT/vPvB : Analyse facultative pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Réglementations : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur l'élimination du produit : La dégradation thermique de ce produit génère du chlore et des composés chlorés.

Recommandations en matière de traitement des eaux : Le traitement des eaux n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N d'identification ONU:	ADR/RID: UN1888	IMDG: UN1888	IATA: UN1888	DOT: UN1888
Nom officiel d'expédition ONU:	ADR/RID: Chloroforme IMDG: Chloroforme IATA: Chloroforme DOT: Chloroforme			
Classe(s) de dangers liés au transport:	ADR/RID: 6.1	IMDG: 6.1	IATA: 6.1	DOT: 6.1
Groupe d'emballage:	ADR/RID: III	IMDG: III	IATA: III	DOT: III
Dangers pour l'environnement:	ADR/RID: Non	IMDG Polluant marin: Non	IATA: Non	DOT: Non
Précautions spécifiques pour l'utilisateur : Sans objet				
Remarque : Aux États-Unis, les emballages avec emballages internes de 4 l ou moins peuvent être reclassés et expédiés en tant que biens de consommation. Les emballages contenant 4,5 kg ou plus de substance sont sujets aux dispositions concernant les quantités à déclarer.				

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale américaine

Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) : Ce produit doit être déclaré en cas de quantité supérieure à 4,5 kg. De nombreux États ont adopté une réglementation plus contraignante. Signaler toutes les dispersions conformément à la réglementation locale, étatique et fédérale en vigueur.

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA de l'EPA.

Classification de danger OSHA : Irritant, cancérigène, effets sur les organes cibles

Clean Water Act (CWA) : Le chloroforme est réglementé.

Clean Air Act (CAA) : Le chloroforme est réglementé

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :

Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :

Danger immédiat :	Oui	Risque lié à la pression :	Non
Risque retardé :	Oui	Risque lié à la réactivité du produit :	Non
Risque d'incendie :	Non		

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Chloroforme	67-66-3	100%

Réglementations étatiques

Californie : Ce produit contient les produits chimiques suivants connus dans l'État de Californie pour leur capacité à causer le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

Composants	N° C.A.S.	% poids
Chloroforme	67-66-3	100

Réglementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : Classe D-1-B, Classe D-2-A

REACH : Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH, le cas échéant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :

Xn Nocif

Xi Irritant

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés..

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.